

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 JUIN 2020 à 20 h 00 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, **s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19** sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Étaient Présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Antoine GRAF, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Denis BERTIN-GUYON, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF.

Excusés : Marie-Christine POIX, Isabelle ANDREZ

Absent : néant

Secrétaire de séance : Daniel POIX

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2020, Denis POIX-DAUDE a fait état de ses observations par mail, Monsieur le Maire lui répond qu'à l'avenir, celles-ci doivent être modérées.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, présente ses condoléances à Madame Isabelle ANDREZ pour le décès de son papa.

Monsieur le Maire fait un point rapide sur l'organisation de la fête des mères 2020, 369 mamans se sont présentées, seulement 2 mamans n'ont pas adhéré à ce dispositif.

Un grand succès auprès des commerçants de la Commune et une satisfaction générale.

Monsieur le Maire demande :

- **De supprimer le point 2** - commission de contrôles des élections – en attente de circulaire préfectorale,
- **D'ajouter 4 points à l'ordre du jour**
 - Point 5 – réfection de la rue de la Fougère – demande DETR -
 - Point 6 – réfection de la route des Piquets – demande DETR –
 - Point 7 – demande d'implantation d'une terrasse – restaurant de Jougne –
 - Point 8 – demande d'agrandissement d'une terrasse – La Bricotte

1/ COMPOSITION DE LA CCCID

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-05-03 du 2 juin 2020 concernant la constitution des commissions communales et informe l'assemblée de la nécessité de compléter la CCID conformément à l'article 1650 du code général des impôts à savoir pour les communes de moins de 2000 habitants :

- Un président de commission qui est le Maire de la Commune,
- 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants,

La délibération 2020-05-03 prévoyait 6 personnes élues :

M. MOREL, G. TISSOT-TRULLARD, A. WALTZER, A. GRAF, A. BONNEFOY, D. POIX-DAUDE

Il s'agit donc à ce jour de compléter la liste afin de la soumettre aux services fiscaux.

Monsieur le Maire propose donc 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Géraldine TISSOT-TRULLARD	Jean-charles CATTIN
Aurélié WALTZER	Céline BLONDEAU
Antoine GRAF	Eric BARBE
Anthony BONNEFOY	Jean-Michel PARISOT
Denis POIX-DAUDE	Daniel PINARD
Jean-Baptiste GALLIOT	Corinne PINGAT
Marie-Christine POIX	Frédéric MONNIER
Daniel POIX	Michel VERMOT
Rose-May GIORGIANNI	Laure-Hélène NICOLIER
Denis BERTIN-GUYON	Thierry VERDY
Roxane RAWYLER	Mickaël BERTIN-GUYON
Christel GERBER	Michel RIVIERE

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

2/ CONVENTION SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT AVEC LA TRESORERIE GENERALE

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au maire présente la convention portant sur les conditions de recouvrement des recettes proposée par la Trésorerie de Mouthe.

Cette convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires (ordonnateur et comptable) peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrements des produits locaux mis en recouvrement par la collectivité auprès du comptable public

Elle s'appuie sur la charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics signés par la DGFIP et les associations nationales des élus locaux.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

3/ CONVENTION PYLONE TDF-HIVORY

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire propose la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain de la commune de Jougne.

Il rappelle la convention initiale du 4 juin 1996 renouvelée par avenant en date du 30 juin 2010.

Le 30 novembre 2018, SFR a apporté à la société HIVORY SAS son parc d'infrastructures passives d'antennes de réseau mobile national et des titres immobiliers, baux et convention d'occupations attachés.

Le site qui sert d'émission-réception est situé sur la parcelle cadastré C 146 – Granges Dessous à Jougne.

L'objet de cette convention est de renouveler la convention pour une durée de 12 années à partir du 1^{er} juillet 2021 avec la société HIVORY.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

4/ DEGREVEMENT DE LA CFE – ANNEE 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'article 3 du projet de loi de finances rectificative N°3 pour l'année 2020. Celui-ci prévoit un dégrèvement exceptionnel de la CFE (égal à 2/3 de la cotisation émise) au titre de 2020 au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle que cela correspond à une volonté de la précédente municipalité.

Ce dégrèvement sera alors mis pour moitié à la charge de l'Etat et pour moitié à la charge de la collectivité délibérante.

Considérant que la simulation d'impact établie par les services fiscaux de l'institution de ce dégrèvement pour la commune de Jougne s'élève à 1199 € à la charge de la collectivité, Monsieur le Maire propose d'accepter le dégrèvement de la CFE.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

5/ REFECTION DE LA RUE DE LA FOUGERE – DEMANDE DETR

Denis BERTIN-GUYON fait état de la nécessité de la réfection de la Rue de La Fougère dans le cadre de la mise en sécurité de ce quartier.

La maîtrise d'œuvre est confiée à SAS JURA TOPO à SEPTFONTAINES

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à : 12 646.61 € HT soit 15 175.93 € TTC

L'enveloppe financière des travaux s'élève à 218 045 € HT.

Une demande de subvention DETR sera déposée dans le cadre du plan de relance de l'activité suite à la crise sanitaire COVID-19

Antoine GRAF propose d'une part que la partie de la route au niveau de la patte d'oie soit aussi chauffée et d'autre part que des trottoirs soient créés du côté gauche en montant la rue de la Fougère.

Daniel GRAF demande que l'entreprise VERMOT TP fasse partie de l'appel d'offres de travaux. Il rappelle aussi le contentieux entre la commune de Jougne et le maître d'œuvre Christian RATTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux seront suivis par l'entreprise B.E.J.

Denis BERTIN-GUYON confirme qu'il n'y a pas de problème lors du déneigement avec le chasse-neige sur le système de route chauffante.

1 ABSTENTION : Roxane RAWYLER

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

6/ REFECTION DE LA RUE DES PIQUETS – DEMANDE DETR –

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de la réfection de la Route des Piquets, La route des Piquets n'étant pas suffisamment large.

La maîtrise d'œuvre est confiée à SAS JURA TOPO à SEPTFONTAINES

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 17 483.12 € HT soit 20 979.74 € TTC.

L'enveloppe financière des travaux s'élève à 218 539 € HT.

Une demande de subvention DETR sera déposée dans le cadre du plan de relance de l'activité suite à la crise sanitaire COVID-19.

Jean-Charles CATTIN demande s'il est possible d'envisager une autre solution, Monsieur le Maire répond que plusieurs études ont été réalisées mais sans succès.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TERRASSE – RESTAURANT DE JOUGNE

Aurélié WALTZER, adjointe au maire présente la demande de Monsieur Oktay KIZILKAYA – exploitant du Restaurant de Jougne situé 9 place Buttigliera Alta à Jougne.

La demande consiste à l'implantation d'une terrasse de 15 m² devant son restaurant.

La place handicapée sera déplacée vers « La Bricotte ». Les frais de mise en place de la terrasse seront à la charge du propriétaire.

Daniel GRAF demande de rester attentif aux demandes des commerçants de la Place Buttigliera. *(le provisoire devenant définitif)*

Aurélié WALTZER rappelle l'objectif de cette démarche qui consiste à prendre en compte les conditions sanitaires actuelles imposées par l'Etat – mesures de distanciation – et ainsi favoriser la reprise de l'économie locale.

Il est proposé de répondre favorable à cette demande et d'accorder un droit de place à titre gratuit jusqu'au 31/12/2020.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ DEMANDE D'AGRANDISSEMENT D'UNE TERRASSE – LA BRICOTTE

Aurélie WALTZER, adjointe au maire présente la demande de Monsieur Ferreira Miranda Henrique – exploitant de la Bricotte située Place Buttigliera Alta à Jougne.

La demande consiste à l'agrandissement de sa terrasse côté verdure de 18 m².

Antoine GRAF propose que la Commune tarifie le droit de place avant que la Bricotte commence ses travaux, Monsieur le Maire propose donc qu'une commission se réunisse afin d'examiner le projet de Monsieur Ferreira Miranda.

La commission sera composée de :

M.MOREL/A.WALTZER/J-B.GALLIOT/R.RAWYLER/D.GRAF/A.GRAF/D.POIX.

Elle se réunira mercredi 1^{er} juillet à 19h30 en mairie puis se rendra sur site à 20h30.

il est proposé de répondre favorable à cette demande et d'accorder un droit de place à titre gratuit jusqu'au 31/12/2020.

Contre : Daniel GRAF

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE.

INFORMATIONS DIVERSES

- Anthony BONNEFOY demande d'envisager un affichage des décès sur la commune.
- Monsieur le Maire interroge l'ancienne municipalité sur leur position lors des différentes réunions (sous-préfecture et autres...) concernant l'implantation d'Intermarché entre le rond-point et l'ancienne colonie de la gendarmerie, Messieurs POIX-DAUDE, GRAF et Madame BIESSE n'avaient pas pris position car le projet d'implantation se situait sur la commune des Hôpitaux-Neufs.

La séance est levée 21h32

Le secrétaire de séance

Daniel POIX



Fait à Jougne le 25 juin 2020

Le Maire,

Michel MOREL

